

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2272

17 septembre 2008

SOMMAIRE

Azelis Holding S.A.	109044	Italmeubles S.à r.l.	109031
Borga S.A.	109048	Italmeubles S.à r.l.	109032
Corporate Services Europe S.A.	109014	LBC Luxembourg Holding	109045
Corporate Services Europe S.A.	109013	Partners Finance S.A.	109056
Corporate Services Europe S.A.	109055	Partners Finance S.A.	109010
Corporate Services Europe S.A.	109049	Partners Finance S.A.	109055
Corporate Services Europe S.A.	109048	Pat-Int.	109012
Corporate Services Europe S.A.	109049	Quality Investment Corporation S.à r.l.	109051
Desmo Investments S.à r.l.	109049	Real I.S. Management SA	109033
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l.	109053	Salon de Coiffure LC S.à r.l.	109054
Euroheat Group S.A.	109041	Salon de Coiffure LC S.à r.l.	109012
Freileitungsbau S.à r.l.	109027	SCI EMERINE	109013
Gemel S.A.	109054	S.C.I. Emmanuel	109011
Gest-Lux S.A.	109042	S.C.I. Lila	109010
I. Gnosis S.A. Holding	109054	SD Compa, S.à r.l.	109032
I. Gnosis S.A. Holding	109054	Solar Resources Holding S.à r.l.	109049
I. Gnosis S.A. Holding	109010	Sport Auto Teile S.à r.l.	109032
I. Gnosis S.A. Holding	109055	Stamda	109012
I. Gnosis S.A. Holding	109055	Sydney Properties S.A.	109056
Immopart SA	109042	Sydney Properties S.A.	109056
Industrial Diamond S.A.	109031	Terrafor Luxembourg	109029
Industrial Diamond S.A.	109028	Vicuna Holdings S.A.	109010
Industrial Diamond S.A.	109027	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	109014
Industrial Diamond S.A.	109028	WESTVACO Luxembourg S.à r.l.	109045
Institutional Global Timber Investment S.A.	109043		

S.C.I. Lila, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg E 2.312.

—
Décision de la société civile immobilière

Nous, soussignés, la société anonyme FARCOM INVESTMENT SA et M^e Lex THIELEN, associés à hauteur respectivement de 99 parts d'intérêts et d'1 part d'intérêts de la société S.C.I. LILA, établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen et immatriculés auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro E 2312, avons pris la décision de renouveler le mandat de l'actuel administrateur, à savoir, Maître Lex THIELEN né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg avec pouvoir de signature individuelle.

A Luxembourg, le 11 juillet 2008.
Pour la société FARCOM INVESTMENT S.A.
Signature
M^e Lex THIELEN

Référence de publication: 2008113257/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Vicuna Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 62.028.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113268/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11177. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.771.

—
Le bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113331/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06920. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 44.871.

—
Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008113327/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

S.C.I. Emmanuel, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg E 1.416.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Mark SAMUEL, commerçant, né à Sialkot, Pakistan, le 02 août 1948, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel, et

Madame Vivia CHRISTOPHER, sans état, née à Lahore, Pakistan, le 05 avril 1955, épouse de Monsieur Mark SAMUEL, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté qu'ils détiennent ensemble toutes les 100 parts de la société civile immobilière SCI EMMANUEL, dont le siège est à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 1997, publié au Mémorial C numéro 658 du 25 novembre 1997, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 1.416,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.»

Capital social

Le capital de la société est converti de LUX 100.000,- en € 2.479,- par stricte conversion.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 2.479,- représenté par cent parts d'intérêts de € 24,79 chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Mark SAMUEL, Kehlen	50
- Madame Vivia CHRISTOPHER, Kehlen	50
TOTAL: cent parts d'intérêts	100»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé. M. Samuel, V. Christopher, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 mars 2008. Relation: CAP/2008/756. — Reçu douze euros. €12,-

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Capelle, le 20 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008113377/225/47.

(080109579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pat-Int., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113354/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10174. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Salon de Coiffure LC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 172, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.194.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Violeta CIMBALJEVIC-PLANIC

Gérante

Référence de publication: 2008113361/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09677. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Stamda, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Op Blach.

R.C.S. Luxembourg E 2.563.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un décembre

ONT COMPARU:

1. Monsieur Daniel STAMERRA et Madame Denise STAMERRA-TESTI demeurant ensemble à L-3934 Mondercange, Op Blach N ° 14

2. Monsieur DA RE Claudio demeurant à L-3920 Mondercange, Rue d'Esch N ° 14

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière de droit Luxembourgeois dénommée «STAMDA» avec siège social à L-3934 Mondercange Op Blach N ° 14 constituée suivant acte notarial en date du 01^{er} Juillet 1999. Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la prédite société, dont ils détiennent l'intégralité du capital social de Trois cents Euros (300,00) représenté par DOUZE PARTS SOCIALES DE VINGT CINQ (25) EUROS de valeur nominale chacune à savoir:

	Parts
1) Mr Mme STAMERRA DANIEL-DENISE	8
2) Mr DA RE CLAUDIO	4
TOTAL	12

Que le capital social a été intégralement libéré en espèces lors de la constitution de la société et que chacun des associés a été remboursé de sa mise de fonds initiale. Que les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués. Que la présente assemblée représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les comparants déclarent ratifier la convocation orale et qui est conçu comme suit.

1. Dissolution de la société et décharge du gérant

Ensuite les associés comparants réunis en assemblée générale extraordinaire après en avoir délibéré, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

a) La société civile immobilière «STAMDA «prédite, est dissoute avec effet au 31 Décembre 2007. La prédite société est liquidée aux droits des parties de sorte qu'aucun associés n'aura plus rien à réclamer contre l'autre partie à compter du 31/12/2007

b) Pleine et entière décharge est accordée à l'ancienne gérante Madame Stamerra Denise, prédit.

DONT ACTE

Fait et passé à Mondercange, le 31 Décembre 2007. STAMERRA Daniel / STAMERRA Denise / DA RE Claudio.

Référence de publication: 2008113375/725/38.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02994. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113392/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

SCI EMERINE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg E 1.415.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Mark SAMUEL, commerçant, né à Sialkot, Pakistan, le 02 août 1948, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel, et

Madame Vivia CHRISTOPHER, sans état, née à Lahore, Pakistan, le 05 avril 1955, épouse de Monsieur Mark SAMUEL, demeurant à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté qu'ils détiennent ensemble toutes les 100 parts de la société civile immobilière SCI EMERINE, dont le siège est à L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 30 avril 1996, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 394 du 16 août 1996, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 1.415,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité :

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article xxx des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.»

109014

Capital social

Le capital de la société est converti de LUX 100.000,- en € 2.479,- par stricte conversion. L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 2.479,- représenté par cent parts d'intérêts de € 24,79 chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Mark SAMUEL, Kehlen	50
- Madame Vivia CHRISTOPHER, Kehlen	50
TOTAL: cent parts d'intérêts	100»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé. M. Samuel, V. Christopher, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 mars 2008. Relation: CAP/2008/755. — Reçu douze euros. €12,-

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Capellen, le 20 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008113383/225/48.

(080109581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113390/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07910. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VIP I Nominees Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1 6LB and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229,

here represented by Mr Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities,

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (previously known as Red Dragon Acquisitions S.à r.l.) (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 2nd April 2008 by deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 24 May 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended last on 22 April 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial on 18th June 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

(I) creation of different category and classes of shares, namely Category X and Class RD with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be resolved upon under item (IV) below;

(II) re-classification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Category X shares;

(III) increase of the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares each with a nominal value and subscription price of one euro (€ 1), Class RD relating to "Project Rouge Dragon", subscription and payment of the new Class RD Shares so issued by the sole shareholder;

(IV) amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy (the proxyholder being authorised to make such changes as appropriate).

Thereupon the sole shareholder pass the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create different category and classes of shares, namely Category X and Class RD with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company resolved herebelow.

Second resolution

It is resolved to re-classify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Category X shares (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below).

Third resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares each with a nominal value and subscription price of one euro (€ 1), Class RD relating to "Project Rouge Dragon". Thereupon the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, subscribed and paid in cash the new Class RD Shares so issued.

Evidence of the full payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) euro for the new Class RD shares was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety as set forth herebelow taking into account inter alia the resolutions above and providing for the rights and obligations of the different category and classes of shares, so as to read as follows:

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, equity certificates preferred or not and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings as well proceed by private placement to the issue of bonds, and/or debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible or exchangeable into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliated entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twenty-five thousand euro (€ 25,000) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Category X is not related to a Specific Investment.

5.3 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.3.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.3.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.3.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

5.3.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than eight (8) days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the total amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Managers.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting (provided that in the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) such majority shall always include at least one class A Manager (who may be represented)).

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers, or by any two Board Members with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to twelve (12) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Meetings of the Board of Managers will only be held physically in Luxembourg.

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting (provided that in the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) such majority shall always include at least one class A Manager (who may be represented)).

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers (provided however that in the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by two Managers one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the Board of Managers). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by two Managers or as resolved by the Board (provided however that in the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by two Managers one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the Board of Managers).

8.7 The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General

Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members (provided however that in the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers, one of such Board Members shall always be a Class A Managers) or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Manager and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12.00 a.m. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year except for the first accounting year which begins on the date of incorporation and ends on 31st March 2009.

Art. 15. Annual Accounts, auditor.

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Category X means the category X of Shares

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

RDG means Rouge Dragon S.à.r.l. (RCS 138.202)

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Project Rouge Dragon Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in RDG (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VIP I Nominees Limited, une private limited company constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, Londres, SW16LB, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 6403229, ici représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexe au present acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.(anciennement Red Dragon Acquisitions S.à r.l.) (la «Société») une société à responsabilité limitée

ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, constituée le 2 avril 2008 par acte notarié de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (le «Mémorial») le 24 mai 2008. Les statuts de la société ont été amendés pour la dernière fois le 22 avril 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial le 18 juin 2008.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

(I) création de différentes catégories et de classes de parts sociales, à savoir la Catégorie X et la catégorie Classe RD avec les droits et obligations décrits dans les statuts amendés et refondus de la Société devant être approuvés par les actionnaires conformément au point (IV) de l'ordre du jour;

(II) reclassification des douze mille cinq cents Parts Sociales existantes en douze mille cinq cent Parts Sociales de Catégorie X;

(III) augmentation du capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (1 €), la Classe RD étant reliée au «Projet Rouge Dragon», ainsi que la souscription et le paiement par l'associé unique des nouvelles Parts Sociales de Classe RD ainsi émises;

(IV) changement et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme attachée à la procuration (le mandataire étant autorisé à faire les changements appropriés).

Sur ce l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer différentes catégories et classes de Parts Sociales, à savoir la Catégorie X et la Classe RD avec les droits et obligations décrits dans les statuts amendés et refondus tels qu'adoptés ci-après.

Deuxième résolution

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X (avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts amendés et refondus tels qu'énoncés ci-dessous).

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euro (€ 12.500) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Classe RD ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1), la Classe RD étant reliée au Projet Rouge Dragon. Sur ce, l'associé unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit et libéré en espèces les nouvelles Parts Sociales de Classe RD ainsi émises.

La preuve de l'entière libération du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) pour les nouvelles Parts Sociales Classe RD a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Il a été décidé d'amender et de refondre les statuts de la Société dans leur totalité tels qu'énoncés ci en-dessous en tenant compte inter alia des précédentes résolutions définissant les droits et obligations des différentes Catégories et Classes de Parts Sociales, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (la "Société") régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels ou non et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des associations et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et émettre des sécurités concernant ses emprunts et procéder au placement privé d'obligations et/ou de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles ou échangeables en parts sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, en donnant des sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital émis et entièrement libéré de vingt-cinq mille euros (€ 25.000) divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD et douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales.

Chaque Classe de parts sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation audroit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Émission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.3 Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.3.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats, dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.3.2 Tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en connexion avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Émission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.3.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.3.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité prévus pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'An-

nullation par Part Sociale (tel que calculé en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois pas plus ancienne que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au montant total des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3.L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes, à savoir des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le Procès-verbal de l'Assemblée Générale appropriée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la Classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion (dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait élu plusieurs Classes de gérants (c'est-à-dire une Classe A et une Classe B) une telle majorité devra toujours inclure au moins un gérant de Classe A (qui pourra être représenté)).

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (moins de douze (12) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont uniquement tenues physiquement au Luxembourg.

8.4 Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée (dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait élu plusieurs Classes de gérants (c'est-à-dire une Classe A et une Classe B) une telle majorité devra toujours inclure au moins un gérant de Classe A (qui pourra être représenté)).

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants (dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait élu plusieurs Classes de gérants, les procès-verbaux de tous les Conseils de Gérance devront être signés par deux gérants dont l'un d'entre eux devra toujours être un gérant de Classe A, à moins qu'il en ait été décidé autrement par le Conseil de Gérance). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance (dans le

cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait élu plusieurs Classes de gérants, les procès-verbaux de tous les Conseils de Gérance devront être signés par deux gérants dont l'un d'entre eux devra toujours être un gérant de Classe A, à moins qu'il en ait été décidé autrement par le Conseil de Gérance).

8.7 Le Conseil de Gérance pourra aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant leur consentement par écrit, par câble ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble formera les documents circulaires dûment exécutés qui feront foi de la résolution.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil (dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes Classes de gérants, un des gérants devra toujours être un gérant de Classe A) ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres responsabilités.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les "non-Associés") seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce ne soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante à part la première année comptable qui commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2009.

Art. 15. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Interimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

16.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe seront le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils sont reliés à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions.

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société.

Catégorie X signifie la catégorie X de Parts Sociales.

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

Gérants signifie les membres du Conseil de temps à autre.

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à aux Classes de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou des Statuts.

Parts Sociales signifie les parts sociales dans la Société.

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, charge ou dépense relatif à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Projet Rouge Dragon Investissement signifie l'investissement par le biais de Parts Sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans RDG (et les actifs sous-jacents, filiales et entités).

RDG Rouge Dragon S.à r.l. (RCS 138.202)

Revenu d'Investissement Net signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concernée (disposition signifiant transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuable à la Société concernant l'émission de la Classe de Parts Sociales applicable tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relative à l'Investissement concerné) reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Statuts signifie les statuts de la Société de temps à autre.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

109027

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2007/30802. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113673/242/721.

(080131979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007, les mandats des Administrateurs MM. Christian Wanner, Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008113403/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Werner WEGERMANN, Ingenieur, geboren in Freystadt (D) am 20. Oktober 1943, wohnhaft in FL-9498 Planken, Birkenweg 53,

2) Herr Olaf WEGERMANN, Geschäftsführer, geboren in Runderoth (D) am 07. Dezember 1969, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzsacht,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Werner WEGERMANN und Olaf WEGERMANN beide vorgenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «FREILEITUNGSBAU S.à r.l.», mit Sitz in L-7737 Colmar-Berg, 3 a, Zone Industrielle Piret, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 62.299, Identitätsnummer 19972413 405,

gegründet unter dem Namen IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN S.à r.l. laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 09. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 209 vom 03. April 1998, abgeändert laut Urkunde, aufge-

nommen durch den amtierenden Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 15. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 477 vom 06. Juli 2000, abgeändert laut Gesellschafterbeschluss vom 05. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 726 vom 13. Mai 2002, abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 117 vom 05. Februar 2003.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-7737 Colmar-Berg, 3a, Zone Industrielle Piret nach L-6758 Grevenmacher, 2b, rue Victor Prost zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklären die Gesellschafter Artikel fünf, Absatz 1, der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. WEGERMANN, O. WEGERMANN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2008. Relation: GRE/2008/3191. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 02. September 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008113666/213/46.

(080132199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006, les mandats des Administrateurs MM. Christian Wanner, Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille Wagner / Catherine Royemans

Référence de publication: 2008113402/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2005, les mandats des Administrateurs MM. Christian Wanner, Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille Wagner / Catherine Royemans

Référence de publication: 2008113401/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Terrafor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 141.197.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français "SARL TERRAFOR", établie et ayant son siège social à F-57645 Retonfey, 3, Zone Artisanale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Metz sous le numéro B 379 785 389,

dûment représentée par son gérant Monsieur Jean RAMOS, gérant de société, demeurant à F-08150 Rimogne, 266, rue Jean Jaurès, (France),

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220, Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Carsten SÖNS, juriste, demeurant professionnellement à L-1220, Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "TERRAFOR LUXEMBOURG" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans le domaine du génie civil, de la construction et de la rénovation de bâtiments, des travaux publics et privés, de la recherche géologique, et de la géologie appliquée et autre:

- toutes activités de forage, sondage, fonçage, fondation classique et spéciale et toutes activités connexes au forage, telle que perçage, sciage béton, etc;
- toutes prestations de services tels qu'expertise, contrôle, formation, conseils, études de projets, etc;
- toutes opérations commerciales s'y rattachant, notamment toutes ventes de matériel et de services liées à ces activités;
- toutes prises, acquisitions, exploitations, cessions de brevets ou procédés, concernant ces activités;
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds de même nature et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SARL TERRAFOR", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à- présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3817, Schifflange, Chemin de Bergem.
- 2.- Monsieur Jean RAMOS, gérant de société, né à Lubrin, (Espagne), le 20 juin 1952, demeurant à F-08150, Rimogne, 266, rue Jean Jaurès, (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SONS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2008, Relation GRE/2008/3443. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 0,5%: 62,50 € .

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113684/231/130.

(080132189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Italmeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.618.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113404/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12113. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004, les mandats des Administrateurs MM. Christian Wanner, Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour *INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008113400/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08545. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Italmeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.618.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113406/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12107. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SD Compa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Sport Auto Teile S.à r.l.).

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, né à Saint Mard (B), le 15 août 1972, demeurant B 6740 Etalle, 7, rue de la Pièce,

unique associé (suite à 2 cessions de parts sous seing privée) de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SPORT AUTO TEILE, S.à r.l., avec siège à L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, rte de Remich, (RC No B 89.036), constituée suivant acte notarié du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C No 1566 du 31 octobre 2002,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Gérance

Démission de Messieurs Maurice ENDLE et Régis GUEBEL; en tant que gérant technique, respectivement gérant administratif.

Est nommé nouveau gérant unique, Monsieur Jean-Marie SCHUL; préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2). Changement de la dénomination sociale en «SD COMPTA S.à r.l.» et modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de SD COMPTA, S.à r.l.

3). Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations administratives, de secrétariat et de comptabilité.

Elle a encore comme objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

4) Transfert du siège social de L- 5650 Mondorf-les-Bains, 13, rte de Remich à L- 4963 Clemency, 8, rue Haute, en conséquence l'article 4 première alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Clemency.

109033

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHUL, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 août 2008. Relation: EAC/2008/11134. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008113667/207/47.

(080132174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am einundzwanzigsten August.

Vor dem Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen.

Ist erschienen:

Die Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Innere Wiener Str. 17, D-81667 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 132654, vertreten durch die Herren Ralf Licht und Christian Berger, geschäftsansässig unter der vorgenannten Adresse,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in München am 14. August 2008.

Besagte Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar, dieser notariellen Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg eingereicht.

Der Erschienene ersucht den Notar die Gesellschaftsatzung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung.

(1) Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "Real I.S. Management SA" (die Gesellschaft).

(2) Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch Zahlungsunfähigkeit, Liquidation oder Insolvenz des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

(3) Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft, solange und soweit die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Dieser kann durch einfachen Beschluss des Vorstands der Gesellschaft (der Vorstand) oder im Falle eines alleinigen Vorstandsmitglieds (das Alleinige Vorstandsmitglied), vom Alleinigen Vorstandsmitglied innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Sofern der Sitz der Gesellschaft in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden soll, ist eine Beschluss der Aktionäre der Gesellschaft erforderlich.

(2) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, hat des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

(3) Wenn der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied entscheidet, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

(1) Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

(2) Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 11 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

(1) Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, Verwalten und Verwerten sowie die Veräußerung von Vermögenswerten aller Art sowie das Erbringen von Dienstleistungen, insbesondere auch das Erbringen von Beratungsdienstleistungen in diesem Zusammenhang. Die Beratungsdienstleistungen schließen u. a. Dienstleistungen hinsichtlich der Marktanalyse, Beratung beim Erwerb und Veräußerung der Vermögenswerte mit ein, ebenso wie Beratungsdienstleistungen, die auf den Erhalt der Substanz und des Wertes und die Wertsteigerung der jeweiligen Vermögenswerte gerichtet sind. Empfänger der Beratungsleistungen können auch luxemburgische und ausländische Investmentfonds gleich welcher Rechtsform sein, welche sich nicht an das Publikum richten und/oder die in einer wesentlichen Verbindung zur Gesellschaft stehen.

(2) Bei den Vermögenswerten kann es sich u. a. um Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte und Immobilien sowie um Unternehmensbeteiligungen an luxemburgischen und/ oder ausländischen Gesellschaften und Investmentfonds gleich welcher Rechtsform handeln.

(3) Die Gesellschaft kann ferner alle Handlungen im Einklang mit den jeweils anwendbaren Rechtsvorschriften vornehmen, die der Ausübung dieses Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

(1) Das Kapital der Gesellschaft ist auf 31.000 EUR (einunddreißigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 31 Aktien mit einem Nennwert von je 1.000 EUR (tausend Euro).

(4) Das genehmigte Kapital ist auf 250.000 EUR (zweihundertfünfzigtausend Euro) festgesetzt, welches in 250 Aktien eingeteilt ist.

(5) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

(6) Im Falle einer Erhöhung des Aktienkapitals steht den Aktionären ein pro rata Vorzugsrecht zu, außer soweit diese auf das Vorzugsrecht verzichten.

(7) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist hiermit befugt die Bezugsbedingungen, welche einer Aktienzeichnung vorangehen, festzulegen, oder er kann beschließen, die Kapitalerhöhung durch die Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven der Gesellschaft in Kapital ganz oder teilweise durchzuführen (einschließlich Emissionaufgeldkonten) und die Vergabe von vollständig eingezahlten Aktien anstatt Dividenden an die Aktionäre auszuzahlen.

(8) Jedes Mal, wenn der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, ist dieser Artikel 5 entsprechend abzuändern und der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied wird gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

(9) Im Falle einer Kapitalherabsetzung können, durch Rückkauf von Aktien oder anderweitig, die Anzahl der Aktien der Gesellschaft aufgrund eines Beschlusses der Hauptversammlung verringert werden, vorausgesetzt die in Artikel 11 festgesetzten Anwesenheits- und Mehrheitsbestimmungen für eine Hauptversammlung werden eingehalten.

Art. 6. Aktien.

(1) Die Aktien der Gesellschaft werden ausschließlich in der Form von Namensaktien (actions nominatives) ausgegeben.

(2) Am eingetragenen Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt. Das Register enthält den Namen jedes Aktionärs, die Nennung seines Wohn- oder Geschäftssitzes, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Summe, welche für jede von diesen bezahlt wurde, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Das Eigentum der Aktien resultiert aus der Eintragung im Register. Jeder Aktionär kann zu jeder Zeit in das Aktienregister Einsicht nehmen.

(3) Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden und solche Zertifikate, werden vom Vorstandsvorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Vorstandes, oder gegebenenfalls vom Alleinigen Vorstandsmitglied unterschrieben.

(4) Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. In dem Falle, in dem eine Aktie von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Gesellschaft das Recht der Ausführung aller Rechte, die mit dem Eigentum an der Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft benannt wurde. Dasselbe gilt, im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen einem Pfandgeber und einem Pfandnehmer.

(5) Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien nach Maßgabe des Gesetzes zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien.

(1) Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird.

(2) Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.

(1) Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär versanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

(2) Entscheidungen und Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

(3) Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - Andere Aktionärsversammlungen.

(1) Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, welcher sich in der gleichen Gemeinde befindet, am zweiten Dienstag im März jedes Jahres um 11.00 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die jährliche Hauptversammlung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

(2) Die jährliche Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn dies nach absolutem und alleinigem Ermessen des Vorstands, oder gegebenenfalls des Alleinigen Vorstandsmitglieds, durch außerordentliche Ereignisse erfordert ist.

(3) Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

(4) Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.

(1) Die vom Gesetz vorgesehenen Regeln betreffend Einberufungsfrist und Beschlussfähigkeit finden für die Einberufung und die Abhaltung der Hauptversammlung Anwendung, außer wenn im nachfolgenden Text etwas anderes vorgesehen ist.

(2) Der Vorstand oder, gegebenenfalls, das Alleinige Vorstandsmitglied und der Aufsichtsrat oder, gegebenenfalls, das Alleinige Aufsichtsratsmitglied oder der Rechnungsprüfer (commissaire(s) aux comptes) können eine Hauptversammlung einberufen. Sie sind hierzu innerhalb eines Monats verpflichtet, sofern Aktionäre, welche ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten, dies schriftlich verlangen. Ein oder mehrere Aktionäre, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft halten, können verlangen, dass der Tagesordnung ein oder mehrere Einträge hinzugefügt werden. Die Anfrage muss der Gesellschaft mindestens 5 (fünf) Tage vor der entsprechenden Hauptversammlung übermittelt werden.

(3) Einberufungen erfolgen für alle Hauptversammlungen grundsätzlich schriftlich unter Nennung der Tagesordnung und sind per Einschreiben mindestens acht (8) Tage vor dem Tage der Versammlung zu versenden. Eine schriftliche Einberufung ist entbehrlich, solange alle Aktionäre darauf verzichtet haben, oder alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind und kein Aktionär die Einhaltung der Einberufungsvorschriften rügt.

(4) Auf jede Aktie entfällt bei der Hauptversammlung eine Stimme.

(5) Beschlüsse werden von einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst, sofern nicht Gesetz oder Satzung etwas anderes bestimmen.

(6) Satzungsänderungen können nur von einer Hauptversammlung beschlossen werden, bei der mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist, und deren Tagesordnung die vorgeschlagenen Änderungen der Satzung enthält. Ist die erste der vorgenannten Bedingungen nicht erfüllt, wird eine zweite Hauptversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften einberufen. Bei diesen beiden Versammlungen müssen die Beschlüsse durch mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Stimmenthaltungen werden nicht berücksichtigt.

(7) Die Nationalität der Gesellschaft und die Pflichten der Aktionäre können nur einstimmig durch die Aktionäre geändert bzw. erweitert werden.

(8) Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich einen Vertreter benennt, entweder per Original, Fax oder E-Mail, die mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist. Der Vertreter muss kein Aktionär sein.

(9) Die Aktionäre können schriftlich (mit einem Wahlzettel) über Beschlüsse abstimmen, welche der Hauptversammlung vorgelegt wurden, vorausgesetzt die schriftlichen Wahlzettel enthalten (i) den Namen, Vornamen, die Adresse und die Unterschrift des entsprechenden Aktionärs, (ii) die Auflistung der Aktien durch welche der Aktionär dieses Recht

ausübt, (iii) die Tagesordnung, wie sie im Einberufungsschreiben dargelegt wurde sowie (iv) die Wahlvorschriften (Zustimmung, Ablehnung, Enthaltung) für jeden Punkt der Tagesordnung. Damit er berücksichtigt wird, muss die Gesellschaft das Original des Wahlzettels 72 (zweiundsiebzig) Stunden vor der entsprechenden Hauptversammlung erhalten.

(10) Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern der Leitung der Hauptversammlung unterschrieben. Wenn Entscheidungen der Hauptversammlung vor Gericht oder anderwärtig verwendet werden, müssen Kopien oder Auszüge zusätzlich vom Vorstandsvorsitzenden, oder gegebenenfalls vom Alleinigen Vorstandsmitglied, unterschrieben werden.

Art. 11. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem Vorstand geleitet, welcher seine Funktion unter der Kontrolle des Aufsichtsrats (der Aufsichtsrat) ausführt.

Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat oder über ein Kapital von weniger als EUR 500.000 (fünfhundert tausend Euro) verfügt, kann die Gesellschaft von einem Alleinigen Vorstandsmitglied geleitet werden, welches kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat oder über ein Kapital von mindestens EUR 500.000 (fünfhundert tausend Euro) verfügt, wird sie von einem Vorstand geleitet, welcher aus mindestens zwei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Art. 12. Ernennung und Enthebung von Vorstandsmitgliedern.

(1) Das Alleinige Vorstandsmitglied oder die Vorstandsmitglieder werden von der Hauptversammlung ernannt gemäß Satzung und Gesetz von 1915. Die Hauptversammlung legt die Anzahl der Vorstandsmitglieder fest, sowie deren Amtsdauer und Vergütung (gegebenenfalls) und darf jedes Vorstandsmitglied begründet oder unbegründet seines Amtes entheben.

(2) Die Vorstandsmitglieder oder, gegebenenfalls, das Alleinige Vorstandsmitglied werden für eine maximale Dauer von sechs Jahren gewählt und sind zur Wiederwahl berechtigt.

(3) Im Falle einer Vakanz wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand, der Kündigung eines Vorstandsmitglieds oder aus einem anderen Grund kann die Hauptversammlung neue Vorstandsmitglieder wählen, um die vakanten Stellen zu besetzen.

(4) Im Falle einer Vakanz eines Amtes als Vorstandsmitglied wegen Tod, Ruhestand oder aus anderen Gründen, können die restlichen Vorstandsmitglieder durch Mehrheitsbeschluss eine Person wählen, die diese vakante Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt, in der die endgültige Wahl durchgeführt wird.

(5) Wenn eine Rechtsperson als Vorstandsmitglied oder Alleiniges Vorstandsmitglied ernannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die Rechtsperson als Vorstandsmitglied oder Alleiniges Vorstandsmitglied gemäß Gesetz von 1915 vertreten wird.

Art. 13. Vorstandssitzungen.

(1) Der Vorstand ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der Vorstandsvorsitzende). In seiner Abwesenheit können die anderen Vorstandsmitglieder (gegebenenfalls) einen anderen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

(2) Der Vorstand versammelt sich nach Einberufung durch den Vorstandsvorsitzenden am in der Einberufung benannten Ort.

(3) Jedes Vorstandsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden. Bei Gefahr im Verzug ist es ausreichend, die Umstände, die zur Einberufung geführt haben, kurz in der Einberufung der Sitzung zu erläutern.

(4) Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Vorstandsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung jedes Vorstandsmitglieds per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde, auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Vorstand festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

(5) Jedes Vorstandsmitglied kann sich durch ein anderes Vorstandsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Vorstandsversammlung vertreten lassen.

(6) Der Vorstand ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Vorstandsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten. Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder getroffen. Die Stimme des Vorstandsvorsitzenden gibt den Ausschlag.

(7) Jedes Vorstandsmitglied kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Vorstandsmitglieder, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) der Vorstand kann ordnungsgemäß berats-

chlagen. Eine Vorstandssitzung, die mit Hilfe derartiger Kommunikationsmittel abgehalten wird, gilt als in Luxemburg durchgeführt.

(8) Ungeachtet des Vorangehenden kann ein Vorstandsbeschluss in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Vorstandsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Artikel 13 entfällt, sollte die Gesellschaft von einem Alleinigen Vorstandsmitglied geführt werden.

Art. 14. Protokoll der Vorstandssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Vorstandsmitglieds.

(1) Die Beschlüsse des Alleinigen Vorstandsmitglieds werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

(2) Das Protokoll jeder Vorstandssitzung wird von allen anwesenden Vorstandsmitgliedern, welche an einer solchen Sitzung teilgenommen haben, unterschrieben. Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden müssen, werden zusätzlich vom Vorstandsvorsitzenden unterschrieben.

Art. 15. Befugnisse und Aufgaben des Vorstands (oder des Alleinigen Vorstandsmitglieds).

(1) Der Vorstand oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied ist befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte, welche nicht ausdrücklich durch Gesetz von oder Satzung der Hauptversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind, fallen in den Verantwortungsbereich des Vorstands, oder gegebenenfalls des Alleinigen Vorstandsmitglieds.

(2) Mindestens alle drei Monate legt der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, dem Aufsichtsrat einen schriftlichen Bericht vor, in welchem der Stand der geschäftlichen Aktivitäten sowie die vorläufige Entwicklung beschrieben sind. Darüber hinaus informiert der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, den Aufsichtsrat über jedes Ereignis, welches einen merklichen Einfluss auf die Situation der Gesellschaft nehmen könnte.

(3) Wenn eine Geschäftstätigkeit die Zustimmung des Aufsichtsrats benötigt und dieser die Zustimmung verweigert, kann der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, die Angelegenheit der Hauptversammlung vorlegen.

Art. 16. Übertragung von Befugnissen.

(1) Der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied kann eine Person (oder mehrere Personen) als Geschäftsführer benennen (*délégué(s) à la gestion journalière*), sei(en) sie Aktionär oder nicht, Vorstandsmitglied oder nicht, die nicht dem Aufsichtsrat angehören darf/dürfen, welche umfassende Vertretungsmacht hat/haben, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

(2) Der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, kann eine Person, sei sie Aktionär oder nicht, Vorstandsmitglied oder nicht, jedoch kein Aufsichtsratsmitglied, als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Vorstandes benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, jedoch im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Vorstandsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

(3) Der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied ist darüber hinaus befugt eine Person zu benennen, sei sie Vorstandsmitglied oder nicht, jedoch kein Aufsichtsratsmitglied, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 17. Verbindliche Unterschriften. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern, oder (ii) im Falle eines Alleinigen Vorstandsmitglieds, die alleinige Unterschrift des Alleinigen Vorstandsmitglieds.

Art. 18. Haftung des Vorstands oder des Alleinigen Vorstandsmitglieds.

(1) Vorstandsmitglieder, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied sind der Gesellschaft gegenüber haftbar für die Ausführung ihres Mandats und Fehler in der Geschäftsführung. Sie übernehmen hingegen keinerlei persönliche Haftung in Verbindung mit irgendeiner Verpflichtung, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind.

(2) Sie haften der Gesellschaft gegenüber gesamtschuldnerisch und jeglichem Drittem für Verletzungen der Satzung.

Art. 19. Vergütung / Entschädigung.

(1) Die Gesellschaft kann jedes Vorstandsmitglied, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihm in Zusammenhang mit irgendwelchen Handlungen, Rechtstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen er durch seine Tätigkeit als Vorstandsmitglied der Gesellschaft eingebunden ist oder war oder, auf Anfrage, irgendeiner anderen Gesellschaft, bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die er nicht entschädigt werden kann, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen er grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurde.

(2) Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die betreffende Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 20. Ernennung des Aufsichtsrats.

(1) Die Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied wird vom Aufsichtsrat überwacht. Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann der Aufsichtsrat aus einem einzigen Mitglied bestehen, welches nicht Aktionär der Gesellschaft sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied von einem Aufsichtsrat überwacht, der sich aus mindestens drei Personen zusammensetzt, welche keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Das Alleinige Aufsichtsratsmitglied und die Aufsichtsratsmitglieder werden durch die Hauptversammlung gewählt für eine Maximaldauer von sechs Jahren und sind zur Wiederwahl berechtigt.

(2) Die Hauptversammlung wird darüber hinaus die Anzahl der Aufsichtsratsmitglieder festlegen, sowie deren Vergütung (gegebenenfalls) und Amtsdauer. Ein Aufsichtsratsmitglied kann jederzeit durch Hauptversammlungsbeschluss seines Amtes enthoben werden.

Art. 21. Aufsichtsratssitzungen.

(1) Der Aufsichtsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Aufsichtsratsvorsitzende) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer wählen, welcher nicht Aufsichtsratsmitglied sein muss, und welcher für die Protokollführung der Aufsichtsratssitzungen zuständig ist. Der Aufsichtsratsvorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Aufsichtsratssitzungen. In seiner/ihrer Abwesenheit wählen die restlichen anwesenden oder vertretenen Aufsichtsratsmitglieder durch einfachen Mehrheitsbeschluss einen anderen Vorsitzenden auf Zeit, welcher den Vorsitz der entsprechenden Sitzung führt.

(2) Der Aufsichtsrat tritt auf Einberufung des Aufsichtsratsvorsitzenden an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen, so oft wie dies im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Aufsichtsratsvorsitzende muss auf Anfrage von mindestens zwei Aufsichtsratsmitgliedern oder auf Anfrage des Vorstands eine Sitzung einberufen.

(3) Jedes Aufsichtsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem festgesetzten Sitzungstermin davon in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Aufsichtsratssitzung erläutert werden muss.

(4) Eine derartige schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Aufsichtsratsmitglieder während der Sitzung anwesend oder vertreten sind und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung vollständig informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung aller Aufsichtsratsmitglieder per Original, Fax oder Email, welche mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Die Einberufung einer Sitzung ist ebenfalls entbehrlich, wenn deren Termin und Abhaltungsort bereits in einem früheren Aufsichtsratsbeschluss festgelegt worden ist.

(5) Der Aufsichtsrat tritt mindestens alle 3 Monate oder binnen fünfzehn (15) Tagen nach Abgabe des regelmäßigen Vorstandsberichts zusammen.

(6) Der Aufsichtsrat kann Vorstandsmitglieder zu seinen Sitzungen einladen. In diesem Fall haben die Vorstandsmitglieder nur eine beratende Funktion.

(7) Jedes Aufsichtsratsmitglied kann sich durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder Email, die mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Aufsichtsratssitzung vertreten lassen.

(8) Der Aufsichtsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn wenigstens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Aufsichtsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Aufsichtsratsmitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aufsichtsratsmitglieder getroffen. Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung hat der Aufsichtsratsvorsitzende eine entscheidende Stimme.

(9) Jedes Aufsichtsratsmitglied kann an einer Aufsichtsratssitzung mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aufsichtsratsmitglieder, welche an der Sitzung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen, können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) der Aufsichtsrat kann ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Sitzung mit Hilfe solcher Mittel gilt als persönliche Anwesenheit.

(10) Ein Aufsichtsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich verfasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Aufsichtsratsmitgliedern mit einer handschriftlichen oder einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Art. 22. Protokoll der Aufsichtsratssitzungen.

(1) Die Beschlüsse des Alleinigen Aufsichtsratsmitglieds werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

(2) Das Protokoll der Aufsichtsratssitzungen wird vom allen anwesenden Aufsichtsratsmitgliedern, welche an einer solchen Sitzung teilgenommen haben unterschrieben. Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines

Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden müssen, werden vom Aufsichtsratsvorsitzenden zusätzlich unterschrieben.

Art. 23. Befugnisse und Verpflichtungen des Aufsichtsrats.

(1) Der Aufsichtsrat kontrolliert ständig die Geschäftsführung durch den Vorstand oder, gegebenenfalls, durch das Alleinige Vorstandsmitglied, ohne in die Geschäftsführung einzugreifen.

(2) Der Aufsichtsrat hat das Recht sämtliche Aktivitäten der Gesellschaft zu überprüfen. Am Gesellschaftssitz haben die Aufsichtsratsmitglieder Zugang zu den Geschäftsbüchern, den Konten, der Korrespondenz, den Protokollen und allgemein zu allen Unterlagen der Gesellschaft. Auf Anfrage des Aufsichtsrats erhält der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, jegliche Informationen, die für die Aufsichtskontrolle der Geschäftsführung benötigt werden. Darüber hinaus kann der Aufsichtsrat in seiner Funktion beliebige Verifizierungen vornehmen oder solche verlangen.

Art. 24. Übertragung von Befugnissen.

(1) Der Aufsichtsrat darf einen oder mehrere seiner Mitglieder zur Durchführung einer oder mehrerer bestimmter Tätigkeiten benennen.

(2) Der Aufsichtsrat darf ebenfalls über die Bildung von Komitees innerhalb des Aufsichtsrats entscheiden. Die Zusammensetzung und die Aktivitäten derartiger Komitees wird vom Aufsichtsrat festgelegt, unter dessen Aufsicht sie handeln. Trotzdem darf der Aufsichtsrat derartigen Komitees nicht die Befugnisse, die ihm ausdrücklich durch Satzung oder Gesetz von 1915 zugeteilt sind übertragen und eine Übertragung auf ein Komitee darf nicht zu einer Minderung oder Einschränkung der Befugnisse des Vorstands oder, gegebenenfalls des Alleinigen Vorstandsmitgliedes führen.

Art. 25. Verpflichtung der Aufsichtsratsmitglieder.

(1) Aufsichtsratsmitglieder sind der Gesellschaft gegenüber haftbar für die Ausführung ihres Mandats und Fehler in der Geschäftsführung. Sie übernehmen hingegen keinerlei persönliche Haftung in Verbindung mit irgendeiner Verpflichtung, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind.

(2) Sie haften der Gesellschaft gegenüber gesamtschuldnerisch und jeglichem Dritten für Verletzungen der Satzung.

Art. 26. Mitgliedschaft des Vorstands und des Aufsichtsrats.

(1) Niemand kann gleichzeitig Vorstandsmitglied und Aufsichtsratsmitglied sein.

(2) Dennoch darf der Aufsichtsrat im Falle einer unbesetzten Stelle im Vorstand eines seiner Mitglieder benennen, um im Vorstand mitzuwirken. Während diesem Zeitraum sind die Pflichten dieser Person in ihrer Eigenschaft als Aufsichtsratsmitglied aufgehoben.

Art. 27. Interessenkonflikte.

(1) Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig durch die Tatsache, dass einer oder mehrere Vorstandsmitglieder, Aufsichtsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Vorstandsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

(2) Kein Vorstandsmitglied oder Aufsichtsratsmitglied, welches als Vorstandsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma fungiert, mit der die Gesellschaft einen Vertrag eingeht oder sich anderwärtig geschäftlich verpflichtet, wird aufgrund seiner Zusammenarbeit mit einer solchen Gesellschaft oder Firma daran gehindert über solche Angelegenheiten zu beraten oder abzustimmen oder zu handeln, wenn es um solche Verträge oder Angelegenheiten geht.

(3) Falls ein Vorstands- oder Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Vorstand oder Aufsichtsrat davon unterrichten und der Konflikt wird in das Sitzungsprotokoll aufgenommen. Dieses Vorstands- oder Aufsichtsratsmitglied darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Vorstandsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt ist nicht anwendbar auf das Alleinige Vorstandsmitglied und das Alleinige Aufsichtsratsmitglied.

(4) Falls die Gesellschaft ein Alleiniges Vorstandsmitglied und/oder Alleiniges Aufsichtsratsmitglied hat, werden die Geschäfte, in denen das Alleinige Vorstandsmitglied oder das Alleinige Aufsichtsratsmitglied ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten welches bei der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

(5) Falls ein Vorstandsmitglied ein persönliches und gegenteiliges Interesse an einem Geschäft hat, ist die Zustimmung des Aufsichtsrats zu diesem Geschäft erforderlich.

(6) Die drei vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 28. Bekanntgabe von Informationen. Die Vorstands- und Aufsichtsratsmitglieder, sowie alle anderen Personen, die aufgefordert werden an Sitzungen derartiger Verwaltungsorgane teilzunehmen, sind dazu verpflichtet keine Informationen in Verbindung mit der Gesellschaft bekanntzugeben, die den Interessen der Gesellschaft schaden könnten, außer

in Fällen, in denen eine Bekanntmachung erforderlich ist oder durch eine gesetzliche oder behördliche Verordnung, die auf Aktiengesellschaften (sociétés anonymes) anwendbar ist, gestattet ist oder wenn es im öffentlichen Interesse geschieht. Diese Pflicht bleibt nach Ende der Amtsdauer bestehen.

Art. 29. Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).

(1) Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s) aux comptes) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem oder mehreren unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

(2) Der oder die Rechnungsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Ein amtierender Rechnungsprüfer kann jederzeit von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 30. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des Jahres.

Art. 31. Jahresabschluss.

(1) Jedes Jahr, am Ende des Finanzjahres, erstellt der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied den Jahresabschluss.

(2) Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden dem oder den Rechnungsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

Gemäß Artikel 60bis-13. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, muss der Vorstand, oder gegebenenfalls das Alleinige Vorstandsmitglied, obige Dokumente zeitgleich dem Aufsichtsrat vorlegen, welcher der Hauptversammlung, bzw. dem alleinigen Aktionär, seine Beobachtungen in Bezug auf den Bericht des Vorstands, oder gegebenenfalls des Alleinigen Vorstandsmitglieds, sowie auf die Bilanz des Geschäftsjahres mitteilt.

(3) Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des Vorstands und des oder der Rechnungsprüfer(s) zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 32. Verwendung der Gewinne.

(1) 5 % (fünf Prozent) des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, wird jedoch wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

(2) Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz vereinbar ist.

(3) Die Dividenden werden in Euro ausgeschüttet und können an dem Ort und der Zeit ausbezahlt werden, welche vom Vorstand, bzw. vom Alleinigen Vorstandsmitglied bestimmt werden.

(4) Der Vorstand kann entscheiden Zwischendividenden auszuzahlen, unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz genannten Grenzen geschieht.

Art. 33. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheidet. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 34. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2008.

Die erste Hauptversammlung wird am 10. März 2009 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, dass sie die 31 (einunddreißig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien sind vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs bezahlt worden, so dass die Summe von 31.000 EUR (einunddreißigtausend Euro) welche vom Alleinigen Aktionär bezahlt wurde von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Der Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Aufstellung - Kosten

Der diese Urkunde ausfertigende Notar, erklärt, dass die unter Artikel 26 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Bedingungen erfüllt wurden und legt ausdrücklich Zeugnis über deren Erfüllung ab. Darüber hinaus bestätigt der die Urkunde unterzeichnende Notar, dass diese Artikel mit den Regelungen des Artikels 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmen.

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr 1.500,- € geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Die Anzahl der Vorstandsmitglieder beträgt drei (3);
2. die folgenden Personen sind zu Vorstandsmitgliedern benannt:
 - Ralf Licht, Mitglied des Vorstands, Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement, geboren am 25. März 1962 in Münster, geschäftsansässig in Innere Wiener Str. 17, 81667 München;
 - Alain Weber, Mitglied der Geschäftsleitung der Banque LBLux S.A., geboren am 22. November 1959 in Esch-Alzette, geschäftsansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg; und
 - Guy Friedgen, Leiter der Niederlassung Luxemburg, Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement, geboren am 19. Mai 1969 in Luxemburg, geschäftsansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.
3. dass der Aufsichtsrat aus (1) besteht;
4. dass als Aufsichtsratsmitglied benannt ist:
 - Jose Brandhuber, Vorstandsvorsitzender, Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement, geboren am 18. Januar 1954 in Melbourne, Australien, geschäftsansässig in Innere Wiener Str. 17, 81667 München; und
5. dass PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, 1471 Luxembourg als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft benannt wurde;
6. dass die Amtsdauer der Vorstandsmitglieder und der Aufsichtsratsmitglieder nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2014 auslaufen wird;
7. dass die Amtsdauer des Rechnungsprüfers nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2009 auslaufen wird; und
8. dass die Adresse des eingetragenen Gesellschaftssitzes sich in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, befindet.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde, hat die besagte erschienene Person vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 août 2008. Relation: CAP/2008/2629. — Reçu cent cinquante-cinq (31.000 à 0,5% = 155,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008113682/225/482.

(080131972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.712.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 juillet 2008

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EUROHEAT GROUP S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Adam Kostrubiec en tant qu'Administrateur et président de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de Mr Tadeusz Siek, né le 22 septembre 1951 à Gdansk, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Tadeusz Siek, né le 22 septembre 1951 à Gdansk, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat.

Le mandat de l'Administrateur expirera le 20 décembre 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008113662/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Gest-Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Immopart SA).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.628.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOPART S.A., avec siège social à L-2530, Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.628 (NIN 2004 2220 095),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1320 du 27 décembre 2004,

au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha DEMAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530, Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en GEST-LUX S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GEST-LUX S.A.

2.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a en outre pour objet les prestations de service.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en GEST-LUX S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GEST-LUX S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a en outre pour objet les prestations de service.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. EPPS, N. DEMAND, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008, Relation: ECH/2008/1164. — Reçu douze euros 12,00.-EUR.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113672/201/77.

(080132065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Institutional Global Timber Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.045.

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler,

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spéciale de l'actionnaire unique à savoir Aquila Capital Structured Assets GmbH, avec siège social au 25-27 Ferdinandstrasse, 20095 Hamburg, Allemagne, lors de la constitution de la société Institutional Global Timber Investment S.A., en date du 10 avril 2008, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 10 avril 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008 LAC/2008/16155, a requis le notaire instrumentant d'acter que 1) l'article 15 est à lire comme suit:

Dans sa version anglaise:

Art. 15. Auditors.

15.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

15.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Dans sa version française:

Art. 15. Réviseur d'entreprise.

15.1 Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

15.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

2) les résolutions prises à la suite de la constitution sont à lire comme suit:

Dans sa version anglaise:

1. The following person is appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

Alceda Directors S.à r.l., a Luxembourg company registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 132.765 and having its registered address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Mr Jost RODEWALD, professionally residing in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, will act as permanent representative of Alceda Directors S.à r.l.

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dans sa version française:

1. La personne suivante est nommée administrateur de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

Alceda Directors S.à r.l., une société luxembourgeoise enregistrée sous le numéro B 132.765 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Jost RODEWALD, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2007/30801. — Reçu douze euros (€ 12).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113677/242/51.

(080131908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.016.385,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un Conseil d'Administration du 18 avril 2008 que Mr. Kenneth Beaty, né le 23 décembre 1968 à Greenock en Grande-Bretagne et résidant 22 Park Crescent, LS8 1 DH Leeds en Grande-Bretagne, a été nommé Administrateur de la société avec un mandat qui prendra fin à la date de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, suite à la démission de Mr. David Osborne en date du 15 avril 2008.

A la date du 18 avril 2008, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mr. Patrick Viterbo, Administrateur Investisseur en capital
- Mr. Massimo Pensotti, Administrateur de gestion exécutif
- Mr. Andrew Simon, Administrateur Investisseur en capital
- Mr. Kenneth Beaty, Administrateur Investisseur en capital
- Mr. Hans Udo Wenzel, Administrateur de gestion exécutif
- Mr. Lorenzo Salieri, Administrateur Investisseur en capital
- Mr. Peter Fields, Administrateur de gestion exécutif
- Mr. Christophe El Gammal, Administrateur
- Ms. Daphné Ribot, Administrateur

Le conseil d'administration a pris connaissance du changement d'adresse, de l'administrateur Monsieur Andrew Simon, qui à lieu d'être comme suit:

- 10, route des Polets CH-1172 Bourgy-Villars, Suisse.

De plus, la Société a décidé le 10 juillet 2008 de corriger la durée des mandats des Administrateurs, lequel prendra fin désormais à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe El Gammal / Daphné Ribot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113703/6762/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

LBC Luxembourg Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.501.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 9 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie confirme

LBC LUXEMBOURG SARL

Représentée par Mr Jean Quintus

Référence de publication: 2008113706/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.194.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of July, at 12 pm CET.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MEADWESTVACO SPAIN, S.L., a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain having its registered office at Ibanez de Bilbao 28, 3, 48009 Bilbao Spain and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055,

here represented by Mrs. Flora Gibert, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

by virtue of a proxy signed on July 25, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of WESTVACO LUXEMBOURG S.À R.L., a limited liability company, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.82110 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated as of May 4, 2001, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n^o 1100 of December 4, 2001 and whose articles of association have been amended by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated as of March 15, 2002, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n^o 987 of June 28, 2002; by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated as of September 9,

2003, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n° 1075 of October 16, 2003; by a deed of M^e Jean Seckler, notary, residing in notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated as of August 16, 2004, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n° 111 of February 7, 2005; and by a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated as of June 14, 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n° 1875 of September 4, 2007.

II. The Company's share capital is set at twenty-six million eight hundred forty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 26,840,625) represented by one million seventy-three thousand six hundred twenty-five (1,073,625) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid.

III. The Company owns currently 52.53% of the shares in MEADWESTVACO HOLDINGS B.V., a Dutch limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands having its registered office at Ettenseweg 46 NL-4706 PB Roosendaal, The Netherlands, the Netherlands and registered with the Rotterdam Registry under number 20068561 (hereinafter referred to as "MWV BV").

IV. The sole shareholder resolved to increase the share capital with an amount of twenty four million three hundred fifty four thousand one hundred twenty five Euro (EUR 24,354,125) to raise from its present amount of twenty-six million eight hundred forty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 26,840,625) to fifty one million one hundred ninety four thousand seven hundred fifty Euro (EUR 51,194,750) by issuing nine hundred seventy four thousand one hundred sixty five (974,165) new shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) to which a share premium of two hundred nineteen million one hundred eighty six thousand nine hundred forty three Euro (EUR 219,186,943) shall be attached.

Subscription - payment

MEADWESTVACO SPAIN, S.L., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the nine hundred seventy four thousand one hundred sixty five (974,165) new shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) together with the global share premium attached, and fully pay them up in the amount of two hundred forty three million five hundred forty one thousand sixty eight Euro (EUR 243,541,068) by contribution of seven million, two hundred five thousand two hundred thirty seven (7,205,237) shares of MWV BV, valued at two hundred forty three million five hundred forty one thousand sixty eight Euro (EUR 243,541,068) and representing 47.47% of the shares of MWV BV.

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement. The said contribution agreement, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is declared by MeadWestvaco Spain, S.L., to be two hundred forty three million five hundred forty one thousand sixty eight Euro (EUR 243,541,068). The contribution is valued at fair market value as at the date of the contribution and indicated in a declaration of value from MeadWestvaco Spain, S.L.

The managers of the Company expressly accepted in a valuation statement that the contribution is valued at two hundred forty three million five hundred forty one thousand sixty eight Euro (EUR 243,541,068).

V. The shareholder resolved to allocate an amount of two million four hundred thirty five thousand four hundred thirteen Euro (EUR 2,435,413) from the share premium account to the legal reserve account of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at fifty one million one hundred ninety four thousand seven hundred fifty Euro (EUR 51,194,750) represented by two million forty seven thousand seven hundred ninety (2,047,790) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind of shares representative of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption, since the assignee company holds sixty-five percent at least of the shares of the contributed company following the contribution.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet, à midi.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEADWESTVACO SPAIN, S.L., une société constituée sous les lois d'Espagne, ayant son siège social au Ibanez de Bilbao 28, 3, 48009 Bilbao, Espagne, au Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055.

ici représentée par Mme. Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WESTVACO LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82110 (ci-après la "Société"), constituée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 1100 du 4 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 987 du 28 juin 2002; par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 9 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 1075 du 16 octobre 2003; par acte de Maître Jean Seckler, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 16 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 111 du 7 février 2005; par acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, Grand Duché du Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 1875 du 4 septembre 2007.

II. Le capital social est fixé à vingt-six million huit cent quarante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.840.625) représenté par un million soixante treize-trois mille six cent vingt-cinq (1.073.625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. La Société détient actuellement 52,53% des parts sociales de MEADWESTVACO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Ettenseweg 46 NL-4706 PB Roosendaal, Pays-Bas et immatriculée au Rotterdam Registry sous le numéro 20068561 (ci-après "MWV BV").

IV. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre millions trois cent cinquante quatre mille cent vingt cinq Euro (EUR 24.354.125) pour le porter de son montant actuel vingt-six million huit cent quarante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.840.625) à cinquante et un mille cent quatre-vingt quatorze mille sept cent cinquante Euros (EUR 51.194.750) par la création et l'émission de neuf cent soixante quatorze mille cent soixante cinq (974.165) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, auxquelles une prime d'émission de deux cent dix-neuf millions cent quatre vingt six mille neuf cent quarante trois Euro (EUR 219.186.943) est attachée.

Intervention - souscription

MEADWESTVACO SPAIN, S.L., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux neuf cent soixante quatorze mille cent soixante cinq (974.165) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) avec la prime d'émission attachée chacune et les libérer intégralement au montant de deux cent quarante-trois millions cinq cent quarante et un mille soixante huit Euros (EUR 243.541.068) par apport de sept millions deux cent cinq mille deux cent trente-sept (7.205.237) actions de MWV BV, évaluées à deux cent quarante-trois millions cinq cent quarante et un mille soixante huit Euros (EUR 243.541.068) et représentant 47,47 % des parts sociales de MWV BV.

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport. Le contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur totale de l'apport déclarée par MeadWestvaco Spain, S.L. est deux cent quarante-trois millions cinq cent quarante et un mille soixante huit Euros (EUR 243.541.068). L'apport est évalué à sa valeur de marché, comme indiqué dans une déclaration de valeur émise par MeadWestvaco Spain, S.L.

Les gérants de la Société ont expressément accepté dans une certification de valeur que l'apport a une valeur deux cent quarante-trois millions cinq cent quarante et un mille soixante huit Euros (EUR 243.541.068).

V. L'associée unique a décidé d'allouer la somme de deux millions quatre cent trente cinq mille quatre cent treize Euros (EUR 2.435.413) provenant du compte de prime d'émission au compte de la réserve de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des Statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante et un millions cent quatre vingt quatorze milles sept cent cinquante Euros (EUR 51.194.750) représenté par deux millions quarante sept mille sept cent quatre vingt dix (2.047.790) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associée unique déclare que l'apport en nature d'actions représentatives du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport, dès lors que la société cessionnaire détient 65 % au moins des actions de la société apportée suite à l'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32108. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008113708/211/167.

(080132180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113396/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07934. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Borga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.834.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113713/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113399/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07965. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113395/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07928. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Desmo Investments S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered at the register of Guernsey under the number 49153,

hereby represented by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 22nd, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company ("DESMO INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 131.619 (NIN 2007 2445 326) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 11th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2336 of October 17th, 2007 and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 12th of March 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 904 of April 11th, 2008.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolution according to the agenda:

Unique resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to change the company's name into Solar Resources Holding S.à r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 4. The company will have the name Solar Resources Holding S.à r.l.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 49153,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 août 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "DESMO INVESTMENTS S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.619 (NIN 2007 2445 326) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336 du 17 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 904 du 11 avril 2008.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en Solar Resources Holding S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de Solar Resources Holding S.à r.l.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008, Relation: ECH/2008/1173. - Reçu douze euros, 12,00.-EUR.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113671/201/77.

(080132070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

QIC S.à r.l., Quality Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.188.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, empêché, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société anonyme Smart Immo S.A., établie et ayant son siège social au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B127.182, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 20 juin 2007,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Michel LEITZ, administrateur de sociétés, demeurant à Echternach, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société,

- Maître Olivier SCIALES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale sous seing privé du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2559 du 9 novembre 2007

agissant sur base de l'article 13 des statuts, habilité à engager la société par leurs signatures conjointes.

Michel LEITZ, préqualifié, ici représenté par Maître Olivier SCIALES, susdit, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 août 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), notamment la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi sur les sociétés») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente au Luxembourg ou à l'étranger de biens mobiliers ou à la réalisation au Luxembourg ou à l'étranger, d'opérations de promotion immobilière, notion entendue dans son sens le plus large c'est-à-dire la mise en valeur, la rénovation, la réalisation, la location, la vente et l'achat de tout type de biens immobiliers en vue de leur revente ou de leur location après transformation, rénovation et / ou réalisation. La société a également pour objet la prise de participations / d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou elle est liée directement ou indirectement (société mère / fille / soeur), de tout concours, prêt, avance ou garantie, l'émission d'obligations enfin toute activité et toute opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toute opération commerciale, technique ou financière en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de Quality Investment Corporation S.à r.l. (en abrégé QIC S.à r.l.).

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de la constitution.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts sociales émises par la Société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social. Les cessions de parts à des non associés doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la Société ou acceptées par elles conformément à la présente disposition, à la Loi sur les sociétés et à l'article 1690 du code civil.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne sont pas obligatoirement des associés. Le ou les gérant(s) sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société ou les associés en cas de pluralité d'associés.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance ont tout pouvoir pour agir au nom de la Société, en toute circonstance, et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Le gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 10. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi sur les sociétés, par écrit (dans la mesure où la Loi sur les sociétés le permet) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où la loi le permet) représente tous les associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le gérant ou le conseil de gérance par lettre recommandée adressée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée et si tous les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de cette assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre V. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Titre VI. Dissolution

Art. 14. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés. Les créanciers personnels, ayant-droit ou héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Lors de la dissolution de la

Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Smart Immo S.A., cinq cents parts	500
Total : Cinq cents parts sociales	500

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce que l'associé unique, par son représentant, reconnaît, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents (900,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les décisions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Michel LEITZ, administrateur de société, demeurant 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, lequel a expressément accepté cette fonction.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante, par son mandataire, au fait que l'exercice de l'activité prévue dans le présent acte requiert attribution d'une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère compétent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, qui agit ès qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCIALES, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 26 août 2008, REM 2008 / 1098. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500€ à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113678/218/149.

(080132052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de modifier la durée du mandat de PricewaterhouseCoopers.

Désormais, le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers est à durée déterminée renouvelable lors de l'assemblée générale annuelle pour une durée de un an.

PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour extrait conforme et sincère
EPF Logistics Properties Germany (LP) Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113727/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113350/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06873. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Salon de Coiffure LC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 172, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.194.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Violeta CIMBALJEVIC-PLANIC
Gérante

Référence de publication: 2008113364/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09675. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113346/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06875. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Gemel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 59.180.

Madame Sharane Elliott, Messieurs Angelo Zito et Michele Capurso, administrateurs, Monsieur Angelo Zito, administrateur-délégué, ainsi que la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné de leurs fonctions avec effet au 10 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2008113721/1429/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113332/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06917. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 44.871.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008113325/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113334/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

109056

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113393/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07916. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113371/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07755. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113366/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07773. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 44.871.

Le bilan au 31/12/2001 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008113319/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.
